

CONCERTATION

Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

Du 22 avril au 17 mai 2024



Concertation sur la définition de ZAER

Dans le cadre de la loi APER

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER), promulguée le 10 mars 2023, vise à permettre à la France de rattraper son retard par rapport aux autres pays européens. **Elle remet les communes au centre des décisions**, car elle prévoit que ce soit elles qui définissent, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables (ZAER), où elles souhaitent voir prioritairement les projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Il s'agit de zones favorables aux énergies renouvelables, ayant un potentiel sur le secteur. Les ZAER peuvent concerner toutes les filières : le solaire, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc. Elles peuvent porter sur tous les types de foncier, public comme privé.

Définir des ZAER permet à la commune de faire savoir aux opérateurs quels sont les projets auxquels elle est favorable et sur quels secteurs/parcelles. Quant aux opérateurs, s'ils se positionnent sur ces zones, ils pourront bénéficier, selon les filières, d'avantages en termes de délais d'instruction et/ou de soutien financier.

La définition d'une ZAER n'implique ni obligation d'installation ni réalisation automatique d'un projet : il s'agit simplement d'envoyer un signal politique positif pour le développement de telle ou telle filière sur le territoire de la commune, en concertation avec les habitants.

La commune marquera ainsi sa volonté de participer à l'atteinte des objectifs adoptés dans le cadre du **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Caen Normandie Métropole**, qui propose d'atteindre un taux de couverture de sa consommation énergétique de 30% par des Energies Renouvelables et de Récupération (EnR&R) à l'horizon 2030.

Augmenter la proportion d'EnR&R produites sur le territoire permettra en effet de réduire sa dépendance énergétique et de s'assurer une plus grande maîtrise des coûts de l'énergie. Par ailleurs, cela contribue à réduire la consommation d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) et réduit donc les émissions de Gaz à Effet de Serre, responsables du changement climatique actuellement à l'œuvre.

La commune de Saint Germain la Blanche Herbe lance une concertation du 22 avril au 17 mai 2024, sur la base des éléments présentés ci-après. Le dossier présente, filière par filière, la carte du potentiel identifié sur le portail cartographique EnR national, puis la ou les zones d'accélération proposée(s) par la commune, accompagnée(s) de quelques explications.

Une fois que la concertation sera terminée, une réponse aux différents avis sera mise à la disposition du public en mairie. Puis le **conseil municipal délibérera sur les zones proposées** et les transmettra, pour information et avis à la communauté urbaine de Caen la mer.

En effet, la communauté urbaine a adopté, en 2020, son **Schéma Directeur de l'Énergie (SDE)**, dans lequel elle s'engage à réduire ses consommations énergétiques de plus de 30 % d'ici 2050 et à favoriser le développement d'infrastructures de production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) de façon à couvrir sa consommation à hauteur de 45% d'ici 2050. Il lui sera donc utile d'avoir une vision d'ensemble des ZAER définies par les communes.

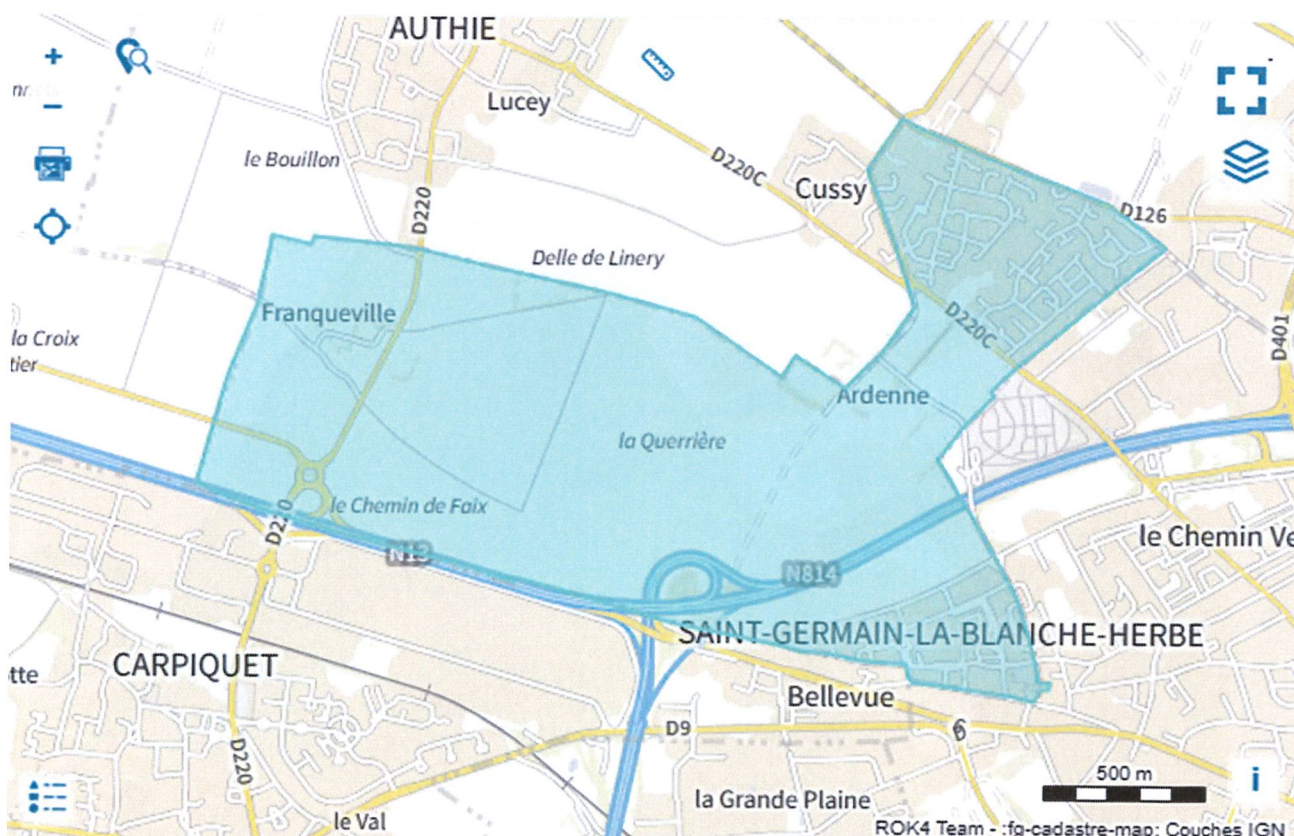
Enfin, les ZAER validées en conseil municipal seront **transmises au référent préfectoral énergies renouvelables** qui, lui-même, les portera à l'attention du **Comité Régional de l'Énergie (CRE)**, chargé de compiler l'ensemble des ZAER pour estimer si elles permettront d'atteindre les objectifs fixés au plan régional. Sans quoi, le CRE sollicitera de nouveau les communes.

Zones d'accélération de la commune de Saint Germain La Blanche Herbe

FILIERE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

ZAER n°1 : SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE EN TOITURE

Solaire photovoltaïque en toiture

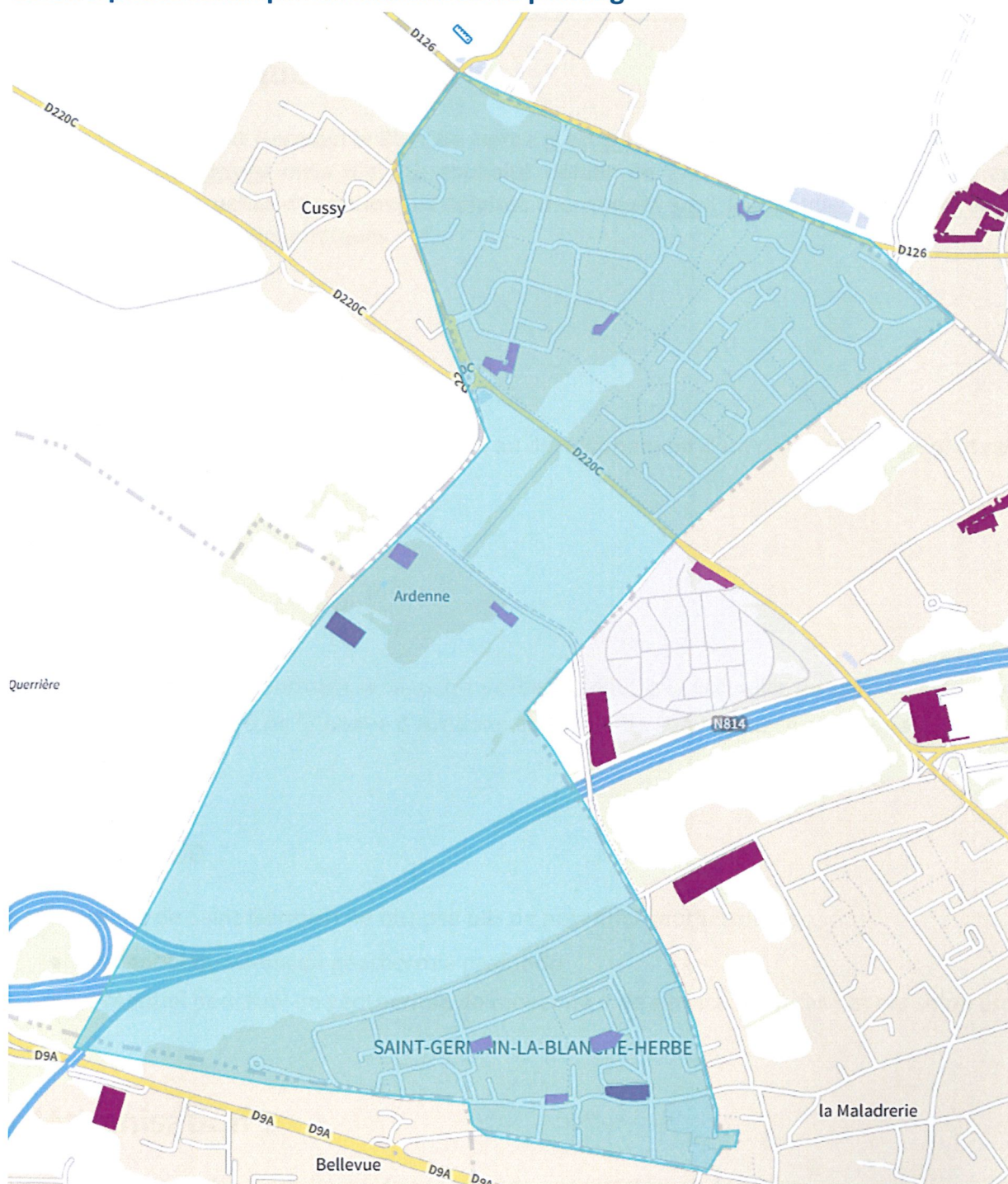


En ce qui concerne le « Solaire photovoltaïque », la commune de Saint Germain la Blanche Herbe propose de « zoner » la totalité des logements et bâtiments publics et privés situés sur son territoire, pour montrer sa volonté de permettre le développement de la production d'énergie photovoltaïque en toiture.

Les toitures de l'Abbaye d'Ardenne ne pourront vraisemblablement pas être incluses pour ne pas dénaturer ce site classé, sachant que l'ABF y serait vraisemblablement opposé. Cela ne présage cependant en rien de la faisabilité technique des autres projets sur les zones proposées, ni n'engage l'ABF à autoriser systématiquement l'installation de panneaux solaires en toiture lorsque son avis est requis.

ZAER n°2 : SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE EN OMBRIERES DE PARKING

Solaire photovoltaïque en ombrières de parking



Information complémentaire

Les parkings implantés au nord du boulevard périphérique dans la « Zone Classée de l'Abbaye d'Ardenne » ne pourront vraisemblablement pas être éligibles à l'implantation d'ombrières.

AUTRES FILIERES DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

NON PRISES EN COMPTE PAR LA COMMUNE

Solaire thermique en toiture :

La commune de Saint Germain la Blanche Herbe n'est pas opposée à l'implantation de panneaux solaires thermiques en toiture mais n'a pas souhaité définir de ZAER « Solaire Thermique » **car les toitures susceptibles d'accueillir des panneaux solaires thermiques sont les mêmes que celles retenues** pour les panneaux solaires photovoltaïques.

Solaire photovoltaïque au sol :

La commune n'a identifié aucun site propice au développement d'un parc solaire au sol et ne propose donc pas de ZAER pour cette filière.

Eolien :

La commune de Saint Germain la Blanche Herbe ne peut pas accueillir de parc éolien compte tenu de la présence du site classé de l'Abbaye d'Ardenne au centre de son territoire communal.

Géothermie :

La commune de Saint Germain ne dispose pas de potentiel géothermique :

- Potentiel quasi-nul en géothermie profonde.
- Potentiel ponctuel en géothermie de moyenne « de surface », au cas par cas selon projets.

Méthanisation :

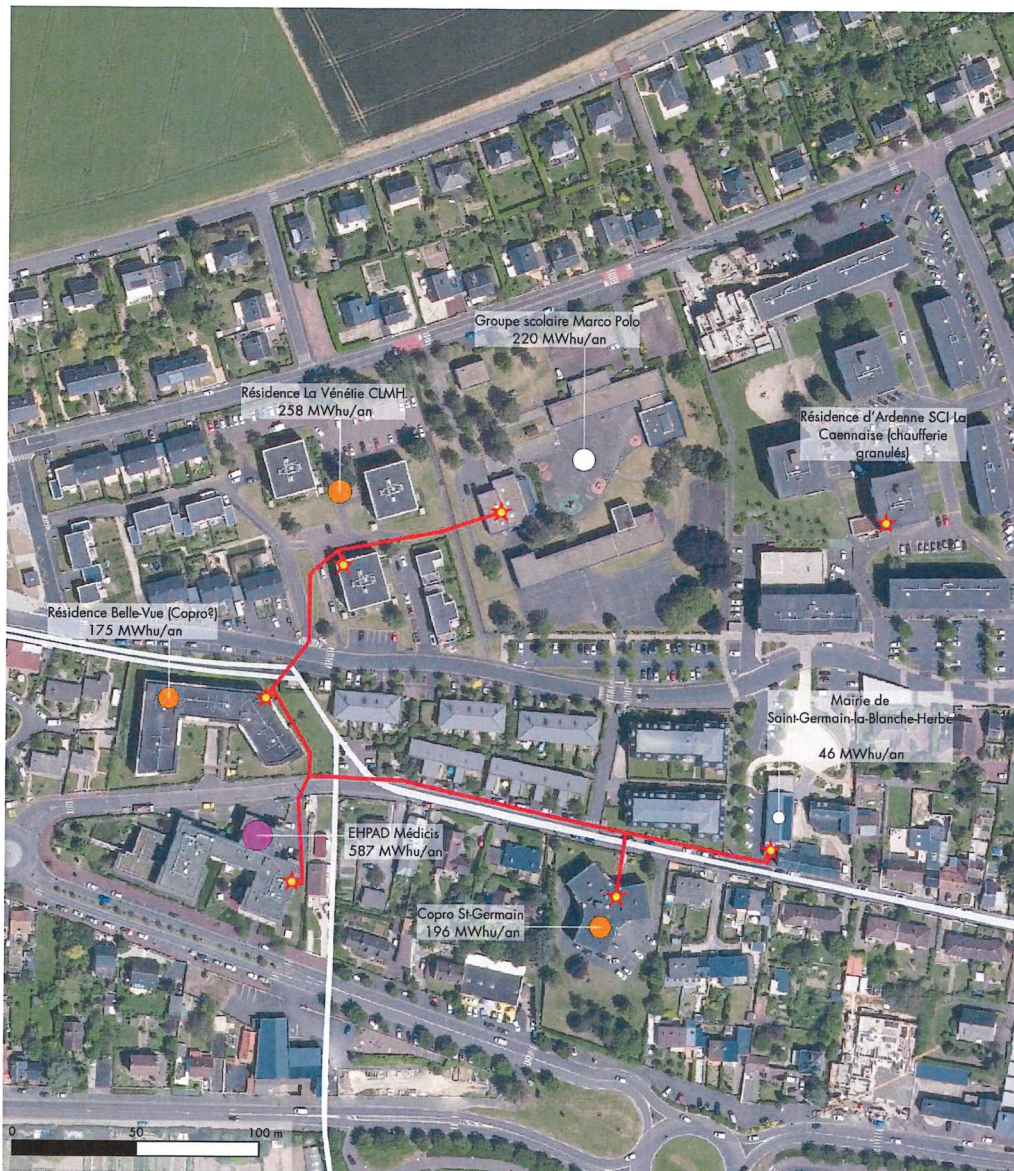
La commune de Saint Germain ne dispose pas de potentiel en ce domaine.

Hydroélectricité :

La commune ne dispose d'aucun potentiel hydroélectrique.

RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID

Réseaux de chaleur et de froid : La communauté urbaine de Caen la mer dispose d'un fort potentiel en matière de développement de réseaux de chaleur. La commune de Saint Germain la Blanche Herbe qui n'a pas la capacité de développer un réseau de chaleur sur son territoire, serait toutefois intéressée pour que certains équipements de son Bourg puissent être reliés au réseau de chaleur Caen Nord.



Légende

- ★ Chaufferie actuelle
- ✗ Chauffage incompatible
- Tracé du RC
- Bâtiment**
- Communal
- Administratif
- Santé / social
- Enseignement
- Logements
- Bassins autres
- Industriel

St-Germain-la-Blanche-Herbe

Type de projet : Création ou extension RCU
 Besoins : 1 482 MWh utiles livrés/an
 (dont 82 % de besoins réels)
 Linéaire de réseau : 455 ml
 Densité du réseau : 3,3 MWh utiles/an/ml
 Nombre de bâtiments/sous-stations : 6

Cartographie : Biomasse Normandie, juin 2021
 Photographies aériennes : IGN
 Source des données : INSEE (Base Permanente des Équipements), ARS,
 Ministère de l'Éducation, ORECAN, ADEME, Biomasse Normandie



BIOMASSE
NORMANDIE

Dans cet onglet, vous pouvez reporter les Zones d'accélération tracées en ligne à l'aide du Portail Cartographique IGN des EnR. Cet outil vous donnera le potentiel de production d'énergie renouvelable de votre commune, des informations plus concrètes sur la taille et le nombre d'installations nécessaires, mais aussi des retours d'expérience. Les zones bleues sont à compléter.

Rappel de votre commune : **Saint-Germain-la-Blanche-Herbe**

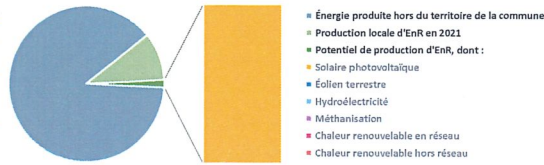
Consommation d'énergie sur votre commune (MWh/an) : **37 738**

Potentiel d'autoproduction d'EnR simulé dans cet onglet "EnR Électriques" (%) : **1,6%**

Somme du potentiel total d'autoproduction d'EnR sur la commune (%) : **11,6%**

Production d'EnR actuelle + Potentiel des trois onglets EnR

Bilan de la simulation sur les trois onglets EnR



Solaire Photovoltaïque

Les calculs présentés ci-dessous se veulent pédagogiques et informatifs. Ils ne sauraient remplacer une étude de faisabilité.

Solaire Photovoltaïque en Toiture

Surface de toitures en m2 : **7 442**

Il est estimé que seule la moitié de la surface de ces toitures seront équipées de solaire photovoltaïque

Puissance installée (MWc)	Production annuelle (MWh/an)	Potentiel d'autoproduction d'EnR du solaire photovoltaïque en toiture (%)
0,56	587	1,6%

Pour le solaire en toiture, nous vous invitons à identifier en priorité les grandes toitures d'équipements publics



Pour information, Saint-Germain-la-Blanche-Herbe comptait en 2022 : **74 418 m²** de toitures

Solaire Photovoltaïque au Sol

Surface d'emprise au sol disponible en m2 : **0**

Puissance installée (MWc)	Production annuelle (MWh/an)	Potentiel d'autoproduction d'EnR du solaire photovoltaïque au sol (%)
0,00	0	0,0%

Solaire Photovoltaïque en ombrières

Surface de parking en m2 : **0**

Puissance installée (MWc)	Production annuelle (MWh/an)	Potentiel d'autoproduction d'EnR du solaire photovoltaïque en ombrières (%)
0,00	0	0,0%



Pour en savoir plus sur le solaire photovoltaïque, découvrez les publications et les outils d'AMORCE

Photovoltaïque : [Cliquez-ICI](#)

Éolien

Les calculs présentés ci-dessous se veulent pédagogiques et informatifs. Ils ne sauraient remplacer une étude de faisabilité.

Éolien terrestre

Surface disponible pour des installations d'éolien terrestre (ha) : **0**
 Dont surface restant compatible avec une activité agricole ou forestière (ha) : **0**

Puissance installée (MW)	Production annuelle (MWh/an)	Potentiel d'autoproduction d'EnR par Éoliennes terrestres (%)	Nombre d'éoliennes de 3 MW
0,00	0	0,0%	0



Retrouvez le guide de l'élu et l'éolien en [cliquant-ici](#)

Hydroélectricité

Hydroélectricité

Les territoires sont très inégaux face au potentiel de production d'électricité à l'aide de **nouvelles installations** hydroélectriques. Les installations au fil de l'eau et par éclusées fournissent une hydroélectricité de base peu modulable alors que les installations avec des retenues importantes permettent de répondre aux pics de consommation : grandes puissances rapidement mobilisables. Sur ces typologies d'installations de production d'électricité renouvelable, il est très difficile d'identifier un réel potentiel de production d'EnR sans étude de faisabilité. Si une étude est menée sur votre territoire, vous pouvez indiquer ci-dessous votre potentiel identifié.

Potentiel de production identifié par une étude spécifique (MWh/an) : **0**
 Potentiel de puissance identifié par une étude spécifique (MW) : **0**

Potentiel d'autoproduction d'EnR par hydroélectricité (%) : **0,0%**

La commune de Saint Germain la Blanche Herbe (14280) a la particularité d'avoir une superficie limitée (2.63 km²), avec en son centre le site classé de l'Abbaye d'Ardenne. Les 3 zon